

AIDES AUX VACANCES

PETITE RECAP' DES POSSIBILITÉS

Pour ceux qui n'ont pas encore organisé leur été, il existe différentes aides pour les vacances de vos enfants en particulier, mais aussi pour toute la famille.



stock.adobe.com

L'association ARAMIS

L'association ARAMIS propose des séjours pour les enfants avec des tarifs négociés sur lequel s'applique ensuite un abattement selon votre quotient familial. On peut aussi y réserver des locations pour toute la famille et y trouver des codes-avantage pour réserver en direct avec un tarif CE auprès de prestataires. Toutes les infos sur le site www.aramis-asso.com

Les aides et subventions

Subvention pour séjour d'enfant

Cette prestation accordée en fonction du quotient familial est destinée à prendre en charge une partie des séjours éducatifs et de loisirs des enfants. Son montant, est fonction du mode d'hébergement et de l'âge de l'enfant.

Participation aux frais de séjour en centres de vacances spécialisés pour enfants en situation de handicap

Cette prestation est versée quel que soit l'âge de l'enfant, tant qu'il est à charge.

BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur de centre de vacances et de loisirs) Prestation proposée aux adultes

Cette prestation spécifique, versée sous conditions de ressources, est accordée à tous les bénéficiaires de l'action sociale qui suivent la formation dans un organisme agréé.

Chèques-vacances

Le chèque-vacances est un titre nominatif qui repose sur une épargne préalable du bénéficiaire. La participation de l'Etat peut représenter 10 à 30 % du revenu épargné par l'agent pendant une durée de 4 à 12 mois. Elle peut atteindre 35 % pour les agents âgés de moins de 30 ans. Les agents reconnus travailleurs handicapés pourront obtenir une majoration de leur épargne.



stock.adobe.com

Les infos sur www.alpha-sierra.org

Besoin d'informations ? Des suggestions ? Contactez-nous !

FODGAC.FR

